

Énergie

Action n°1

Réduire les consommations d'énergie

Sobriété

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Comportementale

Prioritaire

Les comportements doivent évoluer vers la sobriété, et cette évolution doit être accompagnée par de la sensibilisation aux bonnes habitudes voire à l'installation de dispositifs participant également à la réduction des dépenses énergétiques.

Émissions 2023 : 373 tCO₂eq
Objectif 2030 : 325 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
5 % (- 48 tCO₂eq)

Maturité actuelle : En cours

 Pour les GTC, ou BACS, le décret s'applique aux bâtiments tertiaires (bureaux, commerces, hôtels, hôpitaux, etc.) équipés d'un système de chauffage, climatisation ou ventilation d'une puissance ≥ 290 kW.
Délais d'application : 1er janvier 2025, obligation pour les bâtiments existants et neufs

Document cadre :
Actions 14, 15 du PCAET

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Former aux écogestes

Afin que tous et toutes adoptent des habitudes économes en énergie, il est nécessaire de former aux enjeux liés aux problématiques énergétiques, en donnant des ordres de grandeur de ce que les "petits gestes" peuvent représenter en termes d'économie par exemple. Cela participe à la démarche d'éco-exemplarité de la collectivité, un guide peut même être rédigé.

100% des agent.es et des élu.es formé.es
- court terme -

Modifier les températures de consigne

Baisser de 1°C la température de consigne du chauffage en hiver permet une réduction de 7% de la consommation énergétique liée selon l'ADEME, qui préconise de la fixer à 19°C. En été, c'est la température des climatiseurs qu'il faut augmenter.

Températures de consigne moins poussées
- court terme -

Améliorer le pilotage des consommations

Une GTC (Gestion Technique Centralisée) de pilotage de consommation est un système permettant de superviser, contrôler et optimiser la consommation énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments. Elle s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction des coûts d'exploitation.

Tous les bâtiments équipés
- moyen terme -

Installer des détecteurs de mouvement

Les détecteurs de mouvement permettent de limiter le gaspillage d'énergie et d'eau. Des tests peuvent être réalisés dans certains bâtiments avant d'être déployés selon les résultats, et ces opérations doivent être couplées à de la sensibilisation des usager.es.

Tous les bâtiments équipés
- moyen terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Faibles

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Direction des Services Techniques

Direction partenaire : Développement Durable et Transition Écologique

Fin 2025 - 2026

Autres partenaires : Conseiller en Énergie Partagé

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Effet d'entraînement auprès de toutes, Économies financières liées, Amélioration de la biodiversité, Exemples pédagogiques

Disponibilité des équipes, Comportements, Maturité technique

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Nombre de participant.es aux ateliers

De suivi :

Consommations énergétiques

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées à l'énergie

Températures de consigne du chauffage et de la climatisation

Terrains concernés par l'écopâturage

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Documentation : Guide de l'ADEME Un hiver tout confort

Énergie		Action n°2	
Améliorer l'efficacité énergétique			
Efficacité	Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation	Physique	Stratégique
Des travaux d'isolation ou d'installation d'équipements plus performants contribuent à la réduction générale des consommations énergétiques, permettant ainsi d'amortir les coûts liés à leur mise en place.			
Émissions 2023 : 3 tCO2eq Objectif 2030 : 2 tCO2eq		Participation à l'effort global : < 1 % (- 1 tCO2eq)	
Maturité actuelle : En cours			
	L'obligation réglementaire Éco-énergie-tertiaire impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2060.		Document cadre : Action 15 du PCAET
MISE EN OEUVRE			
Sous-étapes		Objectifs	
Planifier des travaux de rénovation		Plan de rénovation réalisé	
Une étude du patrimoine bâti de la collectivité est nécessaire afin de planifier la réalisation des travaux de rénovation, selon l'ordre de priorité donné par l'importance des consommations énergétiques par exemple.		- moyen terme -	
Installer des leds		100% de leds	
Selon EDF, passer des ampoules incandescentes aux leds permet une division par 3 des consommations d'électricité. Et cela est applicable à l'éclairage public.		- court terme -	
MOYENS À MOBILISER			
Humains : Élevés		Financiers : Élevés	
		Techniques : Modérés	
RESPONSABLES DE L'ACTION		CALENDRIER	
Direction porteuse : Direction des Services Techniques			
Direction partenaire : Développement Durable et Transition Écologique		2026 - 2027	
Autres partenaires : Conseiller en Energie Partagé			
COBÉNÉFICES		FREINS POTENTIELS	
Économies financières liées		Coûts élevés des travaux	
Confort thermique amélioré		Main d'œuvre peu nombreuse	
INDICATEURS À SUIVRE			
De mise en œuvre :		De suivi :	
Nombre de bâtiments rénovés		Consommations énergétiques	
Nombre d'ampoules changées		Tonnes de CO2eq liées à l'énergie	
AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES			
Financières : France Rénov'			
Documentation : Guide de l'ADEME pour réduire les consommations			

Énergie

Action n°3 Décarboner le mix énergétique

Substitution

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Physique

Stratégique

Les consommations énergétiques de la collectivité, en plus de devoir diminuer, nécessitent également de s'orienter vers des sources moins impactantes et favorisant son indépendance à répondre à ses besoins.

Émissions 2023 : 1 837 tCO₂eq
Objectif 2030 : 1 352 tCO₂eq

**Participation à l'effort global :
55 % (- 485 tCO₂eq)**

Maturité actuelle : En cours pour les véhicules électriques, à initier pour le reste



A partir du 1er janvier 2026, le quota de véhicules à très faibles émissions devra atteindre 37,4 %, puis 40 % à partir du 1er janvier 2030.

Document cadre :
Action 19 du PCAET

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Développer l'autoconsommation

Analyser la faisabilité d'installation de panneaux solaires sur certains bâtiments, dans une optique des rendre autonomes et/ou de faire profiter d'autres sites de l'énergie produite permet de réduire directement les émissions liées aux dépenses en électricité. (ex. ombrières sur les déchetteries)

100% des potentiels analysés et travaux priorités
- moyen terme -

Passer la chaudière de la piscine à la biomasse

Les consommations énergétiques liées aux piscines représentent une part conséquente des dépenses des collectivités, et des émissions également notamment lorsque sa chaudière est au gaz comme à ACVI. La chauffer par la biomasse est un levier important de décarbonation.

Travaux effectués
- moyen terme -

Électrifier la flotte de véhicules

Pour les déplacements internes qui ne peuvent pas être réalisés autrement qu'en voiture, un levier d'action important pour réduire les émissions est le passage à l'électrique. Pour que cette transition se fasse, les infrastructures doivent être adaptées pour limiter les freins à l'usage des VE.

0 nouveau véhicule thermique acheté
- moyen terme -

Mettre en place un contrat « énergie verte »

En se fournissant en électricité via un contrat « énergie verte », la collectivité s'assure que son fournisseur injecte dans le réseau une quantité d'électricité renouvelable équivalente à sa consommation.

100% des consommations avec Garanties d'Origine
- moyen terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Modérés

Financiers : Élevés

Techniques : Modérés

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Direction des Services Techniques

Direction partenaire : Développement Durable et Transition Écologique

2026 -2027

Autres partenaires : Conseiller en Energie Partagé

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Économies financières liées
Effet d'entraînement

Coûts élevés pour les travaux
Main d'œuvre peu nombreuse

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Travaux de transition réalisés
Nombre de véhicules électriques

De suivi :

Mix énergétique de la collectivité

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées à l'énergie

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières : Prime à l'autoconsommation solaire

Prime Advenir

Documentation : Guide de l'ADEME pour réduire les consommations Avere France

Déplacements

Action n°4

Décarboner les déplacements domicile-travail

Substitution

Réduction dans la chaîne de valeur de l'organisation

Organisationnelle

Prioritaire

Grâce à la mise en place de dispositifs d'incitation et de facilitation à passer de l'autosolisme à une mobilité douce ou partagée, les déplacements des agent.es pour se rendre sur leur lieu de travail peuvent être bien moins émetteurs.

Émissions 2023 : 518 tCO₂eq
Objectif 2030 : 372 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
17 % (- 146 tCO₂eq)

Maturité actuelle : Faible voire nulle



La loi LOM impose un Plan de Mobilité Employeur (PDE) pour les structures de plus de 50 salarié.es sur un même site, promouvant les modes de transport doux et partagés.

Document cadre :
Actions 13 et 11 du PCAET

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Promouvoir l'usage du vélo

Mettre à disposition les équipements pour que les agent.es se déplacent en vélo (infrastructures type douche, garage à vélo sécurisé, ...) et les sensibiliser aux bienfaits des mobilités douces.

Doublment de la part d'agent.e venant à vélo

- *moyen terme* -

Inciter les agent.es à covoiturer

Mettre en avant la plateforme pour faciliter la mise en contact des co-voitureur.euses volontaires (blablalines, klaxit) ou en développant une en interne.

Existence d'une plateforme correspondant aux besoins

- *court terme* -

Mettre en place le forfait mobilité durable

Réévaluer la possibilité pour les agent.es de bénéficier du forfait mobilité durable, pour les inciter à décarboner leurs déplacements.

FMD en place

- *court terme* -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Modérés

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Développement durable et Transition Écologique

Direction partenaire : Ressources humaines

2025 -2026

Autres partenaires :

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Effet d'entraînement auprès de toutes

Économies financières liées

Liens entre agent.es

Bénéfices pour la santé

Comportements

Coûts supplémentaires pour la collectivité

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Nombre de jours télétravaillés

Nombre d'agent.es utilisant la plateforme

De suivi :

km parcourus pour les déplacements domicile-travail

Modes de transport utilisés

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées aux déplacements domicile-travail

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières : France Mobilités

Documentation : Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance - ADEME

Déplacements

Action n°5

Décarboner les déplacements professionnels

Substitution

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Physique

Prioritaire

Pour les trajets intersites et les déplacements dans le cadre des missions des agent.es, un nouveau mode d'organisation et de nouveaux véhicules doivent être mis à disposition.

Émissions 2023 : 21 tCO₂eq
Objectif 2030 : 15 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
1 % (- 6 tCO₂eq)

Maturité actuelle : Faible voire nulle



Loi Climat et Résilience de 2021 : obligation de formation ou de sensibilisation à l'écoconduite pour les services de l'État, ses établissements publics, et toutes les collectivités territoriales avec une flotte de plus de 20 véhicules légers.

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Réduire l'usage de l'avion

Lorsque la destination est accessible en train, une règle peut stipuler que les déplacements professionnels ne doivent pas se faire en avion.

0 vol en avion vers des destinations accessibles en train

- *moyen terme* -

Réduire la flotte de voitures

En utilisant une plateforme de partage de trajets intersites et en évaluant les besoins réels de véhicules pour les agent.es, leur nombre peut être diminué et les trajets peuvent être partagés.

Diminution de la flotte de voiture
Diminution de l'autosolisme pour les trajets intersites

- *court terme* -

Augmenter le recours à la visioconférence

Mettre à disposition de toutes les agent.es du matériel leur permettant de réaliser des visioconférence permettrait de réduire les déplacements professionnels.

100% des agent.es équipé pour les visioconférences

- *court terme* -

Former les agent.es à l'écoconduite

Par l'adoption des gestes responsables au volant, une réduction de 10% des consommations de carburant peut être observée.

100% des agent.es formé

- *court terme* -

Suivre la consommation réelle des véhicules

Installer des capteurs sur tous les véhicules du parc auto pour suivre leur consommation et donner un score d'écoconduite aux agent.es peut être un moteur de réduction des consommations.

100% des véhicules équipés et challenge interne lancé

- *moyen terme* -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Élevés

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Développement durable et Transition Écologique

Direction partenaire : Services techniques, en particulier le gestionnaire du parc auto

2025 -2026

Autres partenaires : Chargé de prévention des risques professionnels

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Effet d'entraînement auprès de toutes, Économies financières liées, Liens entre agent.es, Bénéfices pour la santé

Comportements
Coûts supplémentaires pour la collectivité

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Nombre de véhicules, dont électriques

Nombre de vélo

Nombre d'agent.es formé.es à l'écoconduite

Nombre de voyages en avion

De suivi :

litres de carburant consommés

km parcourus en avion

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées aux déplacements professionnels

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières : Prime Advenir

Documentation : Avere France

Immobilisations

Action n°6

Repenser l'usage et la construction du bâti

Efficacité

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Physique

Prioritaire

En plus de l'application de critères de durabilité dans la passation de marchés, des lignes directrices fortes peuvent être dessinées pour renforcer la diminution de l'impact de la construction. Pour ce faire, la formation des responsables en interne est incontournable, tout comme le changement de paradigme face à l'occupation des espaces.

Réductions difficilement
estimables

Participation à l'effort global :
Exemplarité et innovation par ACVI

Maturité actuelle : En cours



La RE 2020 renforce et élargit le champ des exigences en rendant notamment obligatoire l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments neufs sur tout leur cycle de vie et en imposant des valeurs seuils à ne pas dépasser. Elle modifie aussi la manière de concevoir et construire des bâtiments neufs.

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Former aux techniques plus durables

Afin que les responsables et les exécutant.es puissent faire les choix les moins impactant.es, il est essentiel qu'ils et elles soient formé.es à ces nouvelles techniques.

**100% des agent.es concerné.es
formé.es**

- court terme -

Favoriser les constructions hors-site

Tel que cela a été le cas pour la construction du nouveau siège d'ACVI, préférer une construction dite "hors-site" permet de diminuer les émissions liées notamment au transport des matériaux sur le chantier.

**Option envisagée pour 100% des
projets de construction**

- court terme -

Repenser l'usage des espaces communautaires

Le partage de bureau peut-être rendu possible en instaurant un système de réservation des espaces en interne, après avoir évalué les besoins spécifiques des différent.es services. Un pas pour aller plus loin serait également d'imaginer la mise à disposition des espaces de la collectivité à d'autres structures dans les heures non occupées (chronotopie).

**Habitude de flex office prise
Test d'occupation des lieux par
d'autres structures réalisé**

- court terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Modérés

Financiers : Modérés

Techniques : Modérés

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Services techniques, en particulier Bâtiment et équipements structurants

Direction partenaire : Développement durable et Transition Écologique

2026 -2027

Autres partenaires :

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Diminution des impacts environnementaux globaux sur les terres concernées

Coût

Montée en compétence en interne

Disponibilité des agent.es

Maturité des techniques

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

De suivi :

De performance :

Temps de formation prévus

Nombre d'agent.es formé.es

Tonnes de CO2eq liées à l'immobilisation des bâtiments et aux travaux

Formalisation de l'orientation vers le hors-site

Part de construction hors-site sur le total des projets de construction

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières : Programme ACTEE

Documentation : Guide RE2020

Achats

Action n°7 Mieux et moins acheter

Efficacité

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Réglementaire

Prioritaire

Par la création de critères d'achats favorisant les dépenses aux impacts négatifs les moins importants, sur les volets environnementaux et sociaux, la collectivité peut se doter d'un guide régissant ses dépenses. Ainsi, elle peut faire preuve d'exemplarité en choisissant de ne pas seulement considérer le critère économique dans la prise de décision.

Émissions 2023 : 1 313 tCO₂eq
Objectif 2030 : 1 199 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
13 % (- 114 tCO₂eq)

Maturité actuelle : En cours



Bien que la loi Climat et Résilience exige la rédaction d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour août 2026 au plus tard, la CC ACVI n'y est pas soumise puisqu'elle ne dépasse pas les 50M d'achats par an.

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Définition des critères

Pour chaque typologie d'achat, il s'agit de mener une réflexion autour des critères qui sont les plus pertinents à prendre en compte. Leur définition doit permettre leur application simple et respecter les exigences réglementaires.

100% des services questionnés sur la pertinence des critères
- court terme -

Installer des mousseurs

Pour diminuer les consommations d'eau potable, et mécaniquement d'eaux usées, l'installation de mousseurs sur tous les bâtiments permet de réduire jusqu'à 50% le débit.

100% des robinets équipés
- court terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Modérés

Financiers : Faibles

Techniques : Modérés

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Marché public

Direction partenaire : Développement durable et Transition Écologique

2025

Autres partenaires : Service communication

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Contribution à l'économie locale
Effet d'entraînement auprès des acteurs économiques du territoire
Sensibilisation des agents

Manque de données dans les marchés publics
Besoins techniques
Limites financières à appliquer ces critères

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Existence du guide des achats (SPASER)
Nombre de mousseurs

De suivi :

Mise en application des critères sur les achats
m³ d'eau consommés

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées aux achats et aux immobilisations

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières :

Documentation : RES'OCC

Action n°8

Alimentation

Favoriser le changement d'habitudes alimentaires

Substitution

Réduction dans la chaîne de valeur de l'organisation

Organisationnelle

Prioritaire

L'impact environnementale de nos habitudes alimentaires est fort, et améliorer nos comportements en mangeant plus local, plus végétal et bio induit également des bénéfices pour notre santé. La collectivité, dont ces émissions font partie de son BEGES, doit participer à rendre ces habitudes plus vertueuses.

Émissions 2023 : 419 tCO₂eq
Objectif 2030 : 373 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
5 % (- 46 tCO₂eq)

Maturité actuelle : Faible voire nulle



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a introduit une expérimentation permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer une option végétarienne quotidienne dans leurs services de restauration collective.

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Faire venir un food truck responsable

Pour faciliter l'accès à des déjeuners plus respectueux de l'environnement, incluant des options végétariennes, locales et bio par exemple, la venue d'un food truck sur les sites de travail des agent.es peut être une solution. Cela induit également une réduction des émissions liées aux déplacements des agent.es sur l'heure du repas.

Venue au minimum hebdomadaire
du food truck
- court terme -

Organiser une livraison de repas issu de production locale

Dans le même esprit, développer un système de livraison de repas préparés avec des produits locaux mènerait à la diminution des déplacements des agent.es tout en contribuant à leur responsabilisation face aux habitudes alimentaires.

Système de livraison en place
- court terme -

Organisation d'événements éco-responsables

Dans le but d'inciter les agent.es à orienter leurs habitudes de consommation vers des produits plus locaux voire végétariens, la tenue d'événements proposant des repas préparés de manière responsable peut être envisagée.

Cycle d'événements organisé
- court terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Faibles

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Développement durable et Transition Écologique

Direction partenaire : Direction générale

2026

Autres partenaires : Service entretien / protocole

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Meilleur équilibre alimentaire

Comportements

Réduction des déchets

Économie locale soutenue

Diminution des déplacements des agent.es

Convivialité renforcée

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Présence d'un food truck

De suivi :

Nombre de repas végétariens consommés

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées à l'alimentation des agent.es

Existence d'une salle équipée pour les déjeuners

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières :

Documentation : Fresque de l'alimentation, association Assiettes Végétales

Numérique

Action n°9

Bâtir une stratégie du numérique responsable

Sobriété

Réduction dans le cœur d'activité de l'organisation

Organisationnelle

Prioritaire

L'impact du numérique sur l'environnement est bien réel, principalement du fait du matériel nécessaire à ses usages. Sensibiliser les agent.es et engager la collectivité dans une utilisation raisonnée et sobre du numérique est incontournable et peut se formuler via une stratégie interne.

Émissions 2023 : 66 tCO₂eq
Objectif 2030 : 33 tCO₂eq

Participation à l'effort global :
4 % (- 33 tCO₂eq)

Maturité actuelle : Nulle

 Article 35 de la loi REEN : obligation des communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitant.es d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable.

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Communiquer sur la sobriété numérique

Sensibiliser les agent.es aux impacts du numérique, leur rappeler d'éteindre leurs appareils, de vider leurs boîtes mails ou encore de limiter la taille des documents qu'ils et elles partagent est un pan essentiel de la stratégie.

100% des agent.es et élu.es touché.es
- court terme -

Allonger la durée de vie du matériel informatique

Mettre en place les bonnes pratiques pour nettoyer le matériel et le réparer.

Diminution de moitié du nombre de nouvel équipement acheté
- court terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Faibles

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Direction des systèmes d'information

Direction partenaire : Développement durable et Transition Écologique

2026

Autres partenaires :

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Effet d'entraînement auprès de toutes
Économies financières liées

Comportements
Nécessités techniques
Filières de reprise

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Nombre d'équipements renouvelés
Nombre de données échangées
Quantité de DEEE

De suivi :

Consommations énergétiques
Montants des achats

De performance :

Tonnes de CO₂eq liées au numérique

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Financières : Aide à l'innovation numérique responsable

Documentation : Contenu exigé détaillé dans le décret n°2022-1084

Autres

Action n°10 Consolider le Bilan Carbone®

Efficacité Réduction dans la chaîne de valeur de l'organisation Réglementaire Amélioration du Bilan Carbone

Mener une réflexion afin d'affiner les données utilisées pour le calcul des émissions de la collectivité permet de poursuivre l'acculturation en interne autour du climat, tout en engageant les prestataires dans la décarbonation. En limitant les incertitudes du Bilan Carbone®, les actions à mettre en place peuvent être plus ciblées et mieux dimensionnées.

Participation à l'effort global : Exemplarité de la collectivité

Maturité actuelle : Intermédiaire



BEGES-R (réglementaire, « patrimoine & compétences ») : Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Inclut les émissions indirectes significatives (« scope 3 ») depuis le 1er janvier 2023 (article 2 du décret n°2022-982).

Document cadre :

MISE EN OEUVRE

Sous-étapes

Objectifs

Construire un outil de suivi adéquat

Lister les postes d'émissions à suivre en priorité, et les données à collecter correspondantes.

80% des flux physiques renseignés

- court terme -

Augmenter le taux de réponse au questionnaire par les agent.es et les élu.es

Améliorer la précision de l'évaluation des déplacements domicile-travail et des repas des agent.es passe par l'augmentation du taux de participation grâce à une meilleure diffusion du questionnaire et en sensibilisant davantage les agent.es à l'importance de cette collecte de données.

75% de participation

- court terme -

Suivre la fréquentation des lieux recevant du public et sonder les visiteur.euses sur leur mode de transport

Pour affiner le suivi des distances réellement parcourues et améliorer la précision de la modélisation, il serait pertinent d'associer systématiquement un suivi de la fréquentation des sites recevant du public, idéalement associé à un relevé des lieux de provenance et des modes de transport utilisés, ou bien de réaliser une étude de mobilité sur le territoire.

100% des sites recevant du public ayant réalisé une enquête

- court terme -

Exiger le critère carbone dans les marchés

Exiger la transparence en termes d'émission carbone dans les marchés permettrait d'avoir des données bien plus précises pour l'élaboration du suivi des émissions.

70% des marchés conclus capables de renseigner la quantité de CO2eq liée, ou les données nécessaires aux calculs

- court terme -

Former les agent.es à l'utilisation de l'outil

Sonder les agent.es sur leurs besoins en terme d'outils (peut-être peut-il les aider à suivre d'autres données), puis organiser des temps d'appropriation et de test de l'outil afin de l'adapter au mieux.

100% des services formés

- court terme -

MOYENS À MOBILISER

Humains : Faibles

Financiers : Faibles

Techniques : Faibles

RESPONSABLES DE L'ACTION

CALENDRIER

Direction porteuse : Développement durable et Transition Écologique

Direction partenaire : Direction générale

2026

Autres partenaires :

COBÉNÉFICES

FREINS POTENTIELS

Amélioration continue du suivi de l'activité des services

Disponibilité des agent.es

Contribution à l'évaluation d'autres impacts des activités de la collectivité

Manque de transparence des prestataires

INDICATEURS À SUIVRE

De mise en œuvre :

Existence de l'outil

De suivi :

Utilisation de l'outil

De performance :

Tonnes de CO2eq liées aux achats et aux immobilisations, aux habitudes des agent.es et aux venues des visiteur.euses

AIDES EXISTANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Documentation : Ressources de l'ABC (Association Bas Carbone)